LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

--LA PLUS FORTE-- VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 186. Rue de Paris
PARIS. 43. Bd Haussmann
JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1931.

BUREAUX :
ROUBAIX | Téléph. 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING | Téléph. 9-85
3, rue Fidele Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

LE CHOMAGE ET LE RETOUR A LA TERRE

Dans l'analyse des causes de l'intense crise actuelle du chômage, une des principales se manifeste par la désertion des villages au profit des villes et par l'abandon de l'agriculture pour l'industrie ou le fonctionnarisme.

Ce néfaste courant, chaque jour plus marqué, a pour effet de rompre l'équilibre des forces de production et de la puissance d'achat des consommateurs.

Les stocks de produits industriels accumulés par les progrès techniques et la raréfaction des denrées agricoles par la diminution continue du nombre des travailleurs de la terre apparaissent comme les raisons génératrices de chômage et de vie chère.

Le recensement de mars dernier a montré la marche alarmante de la dépopulation de nos campagnes.

Un exemple seulement, pris dans l'AVESNOIS-CAMBRESIS, suffira, entre cent autres faciles à citer sans sortir de notre région, pour se rendre compte de l'étendue et de la portée de ce véritable fléau social.

En cinquante ans, les communes agricoles du canton du CATEAU ont perdu, par exode vers les villes, ONZE MILLE HABITANTS.

Dans le canton de LANDRECIES, la diminution se chiffre, depuis 1913, par 1.624.

Par contre, dans celui de BERLAIMONT, l'augmentation, en dix ans, est de 5.192, par suite du développement industriel dans cette ville et à AULNOYE. Modeste village de 1.956 habitants avant guerre, AULNOYE en compte maintenant près de cinq mille.

Pour beaucoup de localités purement agricoles des ARRONDISSEMENTS DE CAMBRAI ET AVESNES, le pourcentage de diminution est de 10, 12 et 15, depuis le recensement de 1926.

Ces suggestives statistiques officielles ne sont pas spéciales à cette partie herbagère et de culture mixte du département du Nord. Elles sont constatées, dans des proportions analogues, sur tous les points de la France et à l'étranger. La désertion des campagnes n'est pas localisée. C'est un mal général et contagieux.

Un de ses pernicieux effets s'affirme, en ce moment, par une grave crise de chômage, provoquée par une surproduction industrielle intensifiée par les incessants progrès du machinisme et se heurtant à une consommation forcément limitée.

Dans un bel élan de solidarité nationale et humaine, les Pouvoirs publics, les collectivités, s'efforcent d'atténuer les dures conséquences qui en résultent pour les familles ouvrières. Mais, les travaux entrepris ou décidés pour l'emploi de chômeurs, — terrassements, réfection des routes — ont un caractère temporaire, de durée restreinte et tous les sans-travail ne peuvent y être occupés. Comme les allocations de chômage, ils ne constituent pas un remède. C'est un simple palliatif. Beaucoup de petites communes sans revenus, disposant d'un faible budget de recettes, ne pourront même plus l'appliquer si la situation se prolonge.

Ce serait alors la misère, les affres de la faim, en de nombreux foyers ouvriers.

Cette sombre perspective n'est pas à envisager en abordant franchement une saine politique agraire.

La création et le développement méthodique, avec l'aide de l'Etat, de coopératives agricoles de consommation et de production ; la possibilité pour les travailleurs des champs de l'accession à la propriété, l'application de toutes les lois de prévoyance sociale aux ouvriers agricoles, de façon à rendre leur situation équivalente à celles des ouvriers des villes ; les facilités de transport des voyageurs et des marchandises ; l'embellissement et l'hygiène des villages, sont autant de mesures susceptibles de parer au dépeuplement des campagnes.

Si ces réformes pouvaient ramener bientôt à la culture de la terre tous les hommes valides qui l'ont abandonnée, attirés par le mirage des villes et l'appât des hauts salaires, la plaie du chômage serait vite cicatrisée en France et la vie chère étranglée.

Elysée POLVENT.

Lire en deuxième page notre sensationnel roman d'amour et d'aventures :

LA CAGE D'ACIER

par Maurice LANDAY

Collision du vapeur « Flamand » de Dunkerque-Tilbury avec un autre navire

On mande de Tilbury, que gêné par le brouillard qui enveloppe l'Angleterre et les côtes, le vapeur « Flamand » faisant le service entre Dunkerque et Tilbury est entré en collision hier matin avec le « City of Manilla » dans l'estuaire de la Tamise et a subi certaines avaries. Le paquebot a pu néanmoins poursuivre sa route et est arrivé à Tilbury, avec près de quatre heures de retard.

Le remorqueur Southern est également entré en collision avec un autre bateau ancré au large de West India Docks, il a pu cependant poursuivre son chemin vers Greenwich.

On signale de part et d'autre un certain nombre d'accidents d'automobile et un retard important sur certaines lignes de chemin de fer.

UN VOTE DE CONFIANCE par 324 voix contre 164 A TERMINE LE DÉBAT SUR LE CHOMAGE

La séance de la Chambre fut orageuse et, à deux reprises, des députés d'opinions adverses en vinrent aux mains

MM. DELCOURT et SALENGRO, députés du Nord, et M. Raoul EVRARD, député du Pas-de-Calais, ont réclamé des mesures urgentes en faveur des chômeurs

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

L'orage qui planait depuis quelques jours sur le Parlement et qui avait motivé, lors de la discussion de la réforme électorale, certaines séances tumultueuses, a brusquement éclaté hier soir.

Le débat sur le chômage, qui paraissait pourtant comme devant se terminer dans le calme, en a été l'occasion.

La séance de la matinée, qui avait donné lieu à de brillantes interventions de MM. Pierre DELCOURT et Roger SALENGRO, en faveur des ouvriers sans-travail, s'était déroulée dans le calme jusqu'au moment où une violente altercation avait mis aux prises dans la salle des séances et dans les couloirs, deux députés de nuances opposées.

Le débat avait repris dans l'après-midi et s'était poursuivi dans une tranquillité relative jusqu'au moment du vote sur les ordres du jour présentés.

La priorité, réclamée pour l'ordre du jour présenté par le groupe socialiste, fut, à la stupéfaction de M. Landry, ministre du Travail, qui n'avait pas posé la question de confiance, votée par 11 voix de majorité.

Une suspension de séance, réclamée aussitôt, permit au ministre du Travail d'appeler auprès de lui M. Pierre Laval qui se trouvait au Sénat et de conférer avec lui ainsi qu'avec les membres du gouvernement présents à la Chambre.

Après un rapide échange de vues, le Président du Conseil gagna la salle des séances en déclarant qu'il allait se battre.

Dès la reprise, la bataille s'engagea immédiatement âpre et serrée et donna lieu à de nombreuses interventions, dont deux remarquables de M. Pierre Laval et de M. Léon Blum.

M. Landry exposa tout d'abord les raisons pour lesquelles le Gouvernement repoussait l'ordre du jour socialiste. M. Pierre Laval l'appuya et posa la question de confiance.

M. Léon Blum exposa ensuite la thèse socialiste, puis M. Mistler, au nom du groupe radical-socialiste, vint dire à la tribune les raisons pour lesquelles ses amis voteraient pour le projet socialiste. Cette intervention donna lieu à une vive réplique du Président du Conseil.

On entendit ensuite, au milieu du bruit incessant, M. Marcel Héraut, puis M. Herriot. Avec M. Dumat, le vacarme atteignit son comble et bien que M. Rouysson, le président de séance, fut forcé de suspendre la séance.

Après vingt minutes d'interruption, M. Dumat put terminer son discours au milieu des cris et des rumeurs et l'Assemblée passa au vote à 20 h. 20.

Après pointage des bulletins, le Gouvernement l'emporta par 346 contre 257.

Finalement, l'ordre du jour de M. de Fels, faisant confiance au gouvernement, fut voté par 324 voix contre 164

Adoption de la tranche 1932 du programme naval

Avant de reprendre le débat sur le chômage, la Chambre a adopté, hier matin, sur la demande du ministre de la Marine, **le projet de loi autorisant la mise en chantier de la tranche 1932 du programme naval.**

Cette tranche comprend quatre croiseurs de 2e classe, un contre-torpilleur, un torpilleur, nécessitant une dépense totale de **1 milliard 216.990.000 francs**, engagés sur les exercices 1932-33 à 1936-1937. En plus pourront être construits un bâtiment hydrographe métropolitain et une canonnière fluviale.

LE DÉBAT SUR LE CHOMAGE

M. Clamamus, député communiste, vient ensuite exposer les difficultés qu'éprouvent les municipalités de la banlieue parisienne à secourir les chômeurs.

M. Amidieu du Clos déclare que l'on souffre moins d'une crise économique que d'une crise d'invasion de main d'œuvre.

Après une intervention de **M. Fabiani**, la discussion générale est close.

La Chambre se trouve alors en présence de quatre ordres du jour, notamment d'un ordre du jour socialiste réclamant l'extension de la loi des assurances sociales au chômage, et un de **M. de Fels**, faisant confiance au gouvernement pour prendre les mesures propres à conjurer le chômage.

Intervention de M. Delcourt, député du Nord

M. DELCOURT, député du Nord, parlant sur les ordres du jour, soutient la thèse socialiste, affirmant l'urgence de toutes les mesures suggérées par son parti. Il examine les effets de la crise et conteste les chiffres apportés par le ministre du Travail.

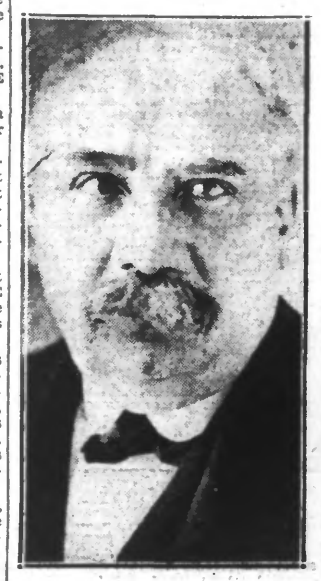

M. Fréd. BRUNET (W. W. Ph.)
Député de la Seine

M. THIVRIER
Député de l'Allier

qui se sont battus hier avec M. BASSET, député de la Haute-Vienne

« Le nombre des chômeurs grandit chaque jour, dit-il. Des mesures audacieuses s'imposent. Or, le gouvernement ne nous apporte que bien peu de chose. »

M. Delcourt regrette que les assurances sociales n'aient pas prévu le risque-chômage. Un fonds national de crise s'impose. C'est à l'Etat, avant toute autre collectivité, qu'il appartient de venir au secours du chômeur. Dès lors, il n'y aura plus de discussion sur la durée de la résidence. Partout où il se trouve, le chômeur doit pouvoir compter sur la solidarité sociale.

L'INSUFFISANCE DES TAUX DE SUBVENTION ET DES ALLOCATIONS

M. Delcourt déclare que le taux de subvention de l'Etat aux caisses municipales, soit 50 % est nettement insuffisant. On dit que le gouvernement accepterait de le relever à 60 %. Ce n'est pas assez. **L'orateur demande que le taux minimum soit de 75 %, comme il le fut lors de crises précédentes, et puisse s'élever jusqu'à 90 %. Il faut encore que ce nouveau pourcentage soit avec effet rétroactif et s'applique à mars ou avril.**

M. Delcourt estime dérisoires les taux des allocations. Le gouvernement se déclare disposé à porter à quatre francs l'allocation de l'épouse et de l'ascendant. Mais pour le chômeur lui-même, pour l'enfant de moins de seize ans, il ne propose rien. « C'est un véritable défi, s'écrie-t-il. Croit-on qu'à notre époque un homme puisse vivre avec sept francs, s'il est seul, avec quatorze francs, s'il est marié et père d'un enfant ? »

M. Delcourt insiste vivement pour un relèvement. **L'orateur proteste encore contre le délai de 180 jours.** Il insiste pour que **tout délai soit supprimé.**

L'orateur constate que rien n'a été fait pour les chômeurs partiels. On ne leur accorde les allocations que pour deux jours sur trois de chômage. Et cependant, ils doivent manger les trois jours.

M. Delcourt signale un certain nombre de mesures restrictives. Il en demande la suppression **Rien n'a été fait pour les travailleurs à demi-vie, rien pour les saisonniers, rien pour les travailleurs de la terre.**

M. Monnet intervient à ce moment. Il souligne la situation malheureuse des ouvriers de la terre sans travail.

L'APPLICATION DES ASSURANCES SOCIALES ET LA RETRAITE DES MINEURS

M. Delcourt s'étonne que l'on restreigne pour le chômeur les maigres avantages prévus par les assurances sociales. **Il examine ensuite la situation du mineur. Il demande que, pour le calcul de la retraite, puissent entrer en compte les journées de chômage. Il demande encore que l'Etat verse à la Caisse autonome les cotisations ouvrières correspondant aux journées de chômage.**

M. le ministre du Travail interrompt pour dire que la caisse est menacée.

M. Raoul Evrard, député du Pas-de-Calais, intervient en faveur des mineurs retraités

M. Raoul EVRARD, député du Pas-de-Calais, appuie par une vigoureuse intervention les observations de **M. Delcourt.**

M. Evrard montre la situation actuelle entravant la réalisation du taux de retraite de 6.000 fr. réclamée à juste raison par les vieux travailleurs de la mine. Il attire l'attention du gouvernement sur les difficultés existantes que rencontrent les retraités de la mine et le prie de faire effort pour satisfaire le plus rapidement possible leurs légitimes revendications.

(Lire la suite en deuxième page)

DES CRÉDITS VOTÉS PAR LE SÉNAT POUR LE PERFECTIONNEMENT DE L'OUTILLAGE NATIONAL

Le Sénat a adopté, hier matin, le projet de loi, adopté par la Chambre, tendant à nommer ou à promouvoir dans la Légion d'honneur les mutilés de 100 % à titre définitif pour infirmités résultant de blessures de guerre reçues postérieurement au 2 août 1914, qui auront obtenu la médaille militaire ou auront été nommés dans la Légion d'honneur en raison de leurs blessures.

La Haute Assemblée a ensuite repris la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre, tendant :

1° à la réalisation immédiate de certains travaux relatifs au perfectionnement de l'outillage national ;

2° à la création d'une caisse de crédit aux départements et aux communes pour le perfectionnement de l'outillage national, départemental et communal.

M. Flandin, ministre des Finances, déclare que le projet est destiné à recréer une activité économique dans l'ensemble du pays. Le projet sera d'abord financé par les ressources de la Trésorerie, des prestations en nature cédées sur le plan Dawes entreront ensuite en recouvrement.

L'article premier, autorisant l'ouverture d'un crédit à concurrence de 3 milliards 382 millions, est réservé.

LES CRÉDITS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

On adopte le chapitre premier des crédits du Ministère de l'Intérieur, **130 millions, pour les chemins vicinaux et de grandes communications ; les chapitres 2, desenclavement des communes, 40 millions, et 3.**

Sur le chapitre 4, subvention aux communes pour matériel d'incendie, on rétablit un crédit de 5 millions, sur amendement **Henri Merlin.**

CEUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

On aborde les chapitres de l'Instruction Publique, on adopte le chapitre premier. **400 millions, constructions scolaires ; le chapitre 2, constructions scolaires en Alsace-Lorraine, 21 millions.**

Sur le chapitre 3, constructions scolaires de l'enseignement secondaire, 50 millions, M. Mario Roustan fournit les explications suivantes : « De nouvelles constructions scolaires s'imposent. Le projet de budget comprend à ce titre un crédit de 225 millions. J'ai classé par importance les projets établis. En tête viennent la Seine-et-Oise, le **Nord**, la Seine-Inférieure, le **Pas-de-Calais**, l'Isère, la Seine. Chaque département avec une ou plusieurs centaines de projets ».

Ce chapitre est adopté, ainsi que les suivants, après diverses interventions.

La séance est levée à midi 20 après renvoi de la discussion à 15 heures.

(Lire la suite en deuxième page)

UN PROJET DE LOI concernant les produits finis, va être déposé

De l' « Agence économique et financière » :

« Nous croyons savoir qu'un projet de loi va être incessamment déposé qui permettra de régler de façon satisfaisante les difficultés nées de l'impossibilité dans laquelle se trouvent un certain nombre d'industriels de la région du Nord attributaires du trop perçu en matière de dommages de guerre en rétribution de produits finis sinistrés, de reverser en raison de la crise économique à la Caisse de compensation leurs excédents de perception.

« Ces excédents sont, comme l'on sait, destinés à satisfaire, à la requête de ceux qui attendent de cette caisse le versement des indemnités qui leur sont dues et dont le montant est d'environ 200 millions ».

Les villes françaises de plus de 100.000 habitants

LILLE ARRIVE 8e APRÈS NICE ET ROUBAIX 15e APRÈS NANCY

On communique le tableau des villes ayant, d'après le dénombrement de 1931, plus de 100.000 habitants. Voici les principales de ces villes : **Paris**, 2.891.020 ; **Marseille**, 800 881 ; **Lyon**, 579.763 ; **Bordeaux**, 262.990 ; **Nice**, 219.549 ; **Lille**, 201.568 ; **Toulouse**, 194.564 ; **Saint-Etienne**, 191.088 ; **Nantes**, 187.343 ; **Strasbourg**, 181.465 ; **Le Havre**, 165.076 ; **Toulon**, 133.263 ; **Rouen**, 122.957 ; **Nancy**, 120.578 ; **Roubaix**, 117.190 ; **Reims**, 112.820 ; **Clermont-Ferrant**, 103.143.

Le nombre de villes ayant plus de 100.000 habitants est de 17. De 50.000 à 100.000, 39 ; de 30.000 à 50.000, 47 ; de 20.000 à 30.000, 71 ; de 15.000 à 20.000, 77 ; de 10.000 à 15.000, 148.

LA LIVRE EN BAISSE DE NOUVEAU

La livre sterling était plus faible à Londres hier matin.

Le change sur Paris débuta à 86 1/8e et celui sur New-York à 3,39 1/2.

Sous cette influence, les Fonds d'Etat britanniques s'alourdissaient. L'opposition du Congrès américain à toute annulation des dettes déçut certains espoirs et est considérée dans la cité, comme de nature à rendre plus difficile la solution des problèmes financiers actuels.

A Paris, la livre a coté, hier, en clôture, 85,94, contre 87,875, jeudi.

UN DOUAISIEN CHARGÉ D'EXÉCUTER LE BUSTE DE M. DOUMER

Le statuaire douaisien Alexandre Descatoire, auteur du monument aux morts de la Ville de Douai qui lui valut d'ailleurs la grande médaille d'honneur, vient d'être chargé de faire le buste de M. Doumer, président de la République.

UNE TENTATIVE DE MEURTRE à Fives-Lille

UN MOULEUR, ABANDONNÉ, A BLESSÉ SON AMIE DE TROIS COUPS DE REVOLVER

Hier, vers midi, à la sortie des ateliers, le populeux quartier de **Fives-Lille** était mis en émoi par un drame qui venait de se dérouler rue de Lannoy, cité Bacquet, n° 38.

Un homme, abandonné une première fois par sa femme et une seconde fois par la sœur de celle-ci, avec qui il s'était mis en ménage, a tiré sur cette dernière six coups de revolver.

Trois balles ont porté, blessant l'infidèle, à la figure, au bras droit et à la jambe. A l'hôpital Saint-Sauveur, où la blessée a été transportée, son état n'est pas toutefois jugé alarmant.

Le premier ménage

Omer Jacquet, aujourd'hui âgé de 39 ans, sujet belge, naturalisé Français depuis peu, convolait en justes noces, il y a de cela vingt ans, avec Fernande Vandekerkove, âgée actuellement de 37 ans. De cette union six enfants naquirent.

Le mari, considéré comme un honnête travailleur, exerce la profession de mouleur et travaille chez M. Dujardin. Il est économe, ponctuel, sobre, en un mot c'est un bon ouvrier étant très capable de faire régner le bonheur dans son foyer auquel il était très attaché.

Abandonné par sa femme

Hélas ! des discussions surgirent entre les époux Jacquet. La vie devint impossible et un jour en rentrant de son travail, Jacquet ne trouva plus sa femme qui avait pris la fuite avec un Russe, l'abandonnant ainsi que ses six enfants.

Le second foyer

Jacquet estima qu'il ne pouvait à lui seul, entretenir le ménage et se charger en plus des soins nécessaires à sa nombreuse famille.

Il entretint des relations intimes avec sa belle-sœur, Mlle Marie Vandekerkove et le 4 août 1928, ils décidèrent de vivre ensemble.

Jusqu'à ce temps derniers, le bonheur paraissait être revenu au logis.

Satisfait de son sort, Jacquet décida d'acheter sa maison avec ses économies.

Il proposa à son amie d'effectuer l'achat de la maison au nom de cette dernière, ce qui fut fait peu après.

Mais il était écrit que Jacquet ne devait pas avoir de chance en ménage.

Pour des raisons qui sont encore mal définies, Mlle Vandekerkove résolut, mercredi dernier, de quitter la cité Bacquet et en même temps son ami et beau-frère Omer Jacquet.

Avec le concours d'un voisin, elle déménagea le mobilier pour aller demeurer 29, rue Pierre-Legrand.

Idées de suicide

Jacquet apprenant la nouvelle en rentrant de son travail, fut très affecté. Immédiatement, il fit tout ce qu'il put pour faire revenir son amie chez lui. Cette dernière se montra intransigeante, refusant catégoriquement de reprendre la vie commune.

A partir de ce moment, Jacquet fut très affecté, il disait un peu partout qu'il allait se suicider. Cette idée l'obsédait de plus en plus et hier matin il se rendit à la Manufacture d'Armes et Cycles de Saint-Etienne, rue Nationale, où il fit l'acquisition d'un revolver.

Le drame

Revenant chez lui, il envoya son plus jeune fils chez Mlle Marie Vandekerkove, la priant de venir le voir vers 11 h. 30. Elle se rendit à cette invitation. Jacquet renouvela la demande de revenir habiter avec lui.

Elle répondit qu'elle voulait sa liberté, refusant de reprendre la vie commune, tout en conservant la maison qui est à son nom.

Exaspéré, Jacquet sortit le revolver qu'il tenait dans sa poche et tira trois coups dans la direction de Mlle Marie Vandekerkove. Une balle atteignit sa compagne à la cuisse, une autre au bras gauche et la troisième à la mâchoire, brisant toutes les dents de la partie supérieure.

Affolée, elle se précipita dans la cour afin de se réfugier chez une voisine. A ce moment Jacquet tira à nouveau trois coups de revolver et prit la fuite. Les

A gauche : Omer JACQUET, le meurtrier ; A droite : Marie VANDEKERKOVE, la victime

voisins se portèrent au secours de la victime, qui fut transportée à l'Hôpital Saint-Sauveur.

Le meurtrier se constitue prisonnier

Son coup fait, le meurtrier se rendit dans le quartier de la Gare, près d'un de ses fils, chasseur dans un grand café.

Il raconta la scène, pleura abondamment, redisant son intention de se donner la mort.

Son fils retourna avec lui à Fives et sur les conseils d'un ami, Jacquet se rendit au commissariat du 3e arrondissement, où il se constitua prisonnier.

Déjà la police était avertie et des recherches étaient entreprises de tous côtés pour retrouver le coupable.

L'enquête

Immédiatement, M. Beaumelou, commissaire de police, avec l'aide de ses secrétaires Delamaide et Denne, commença son enquête.

Le Parquet fut prévenu. Il descendit sur les lieux. Il était représenté par M. Bornet, substitut du procureur de la République, à Lille ; M. Thermes, juge d'instruction, et M. Paul Romon, greffier.

Le meurtrier fut entendu ainsi que les témoins. Tous se bornent à déclarer qu'ils ne pouvaient prévoir le geste de Jacquet, qu'ils considèrent comme un brave homme.

Après interrogatoire, le meurtrier a été dirigé sur la sûreté et sera déféré au Parquet ce matin. Le revolver a été confisqué.

LA CURIEUSE CAPTURE D'UNE BUSE SUR UN ÉCHAFAUDAGE A LILLE

Il existe un proverbe qui dit : « On ne saurait faire d'une buse un épervier ». C'est pourtant l'aventure qui faillit advenir à un brave ouvrier lillois hier matin.

SUR UN ÉCHAFAUDAGE

M. Emile Despicht, rejointoyeur à la Brasserie Joseph Vandamme, place Jacquart, à Lille, s'apprêtait hier, à 8 heures, à grimper sur l'échafaudage adossé à un mur de la Brasserie, pour y effectuer diverses réparations.

Sur le faîte de « l'échafaud », un énorme oiseau le regardait monter avec de grands yeux effarés.

M. Despicht l'aperçut et pensa : Voilà un bel épervier, je vais m'en saisir, lui couper la tête et toucher une prime à la Fédération Colombophile.

« C'EST UN AIGLE ! »

M. Despicht monta plus lestement. Arrivé au sommet, l'oiseau ouvrit ses grandes ailes et prit son élan pour s'envoler. Avec promptitude, l'ouvrier saisit avec force sa casquette sur l'animal.

Une petite lutte s'engagea au cours de laquelle M. Despicht eut à souffrir des griffes acérées de l'oiseau furieux, qui se débattait avec vigueur.

L'homme descendit avec son précieux fardeau, se précipita dans un estaminet, où un client lui dit en voyant l'oiseau : « C'est un aigle ! ».

« UN MÈTRE TRENTE-SIX »

Le rapace fut mis dans un sac et son propriétaire l'apporta à notre journal, où notre photographe prit un cliché et d'émotion, cassa son mètre en mesurant l'oiseau les deux ailes déployées.

M. Despicht emporta son fardeau à la Faculté des Sciences de Lille, où l'érudit professeur M. Malaquin, s'écria en voyant l'oiseau :

— Buteo vulgaris !

Comme M. Despicht ne comprenait pas ce langage scientifique, M. Malaquin lui expliqua qu'il s'agissait d'une énorme buse qui vit communément en Europe, au nord de l'Afrique et au nord de l'Asie.

Devant la mine désolée de « l'oiseleur » qui croyait dur comme fer que son oiseau était, sinon un aigle, du moins un aiglon, M. Malaquin précisa :

— C'est une « busaigle », variété de buse à tarses emplumés, dite aussi archibuse, busard ou buse pattue.

NUISIBLE ET UTILE

Nous avons demandé à l'éminent professeur de nous dire si cet animal était nuisible ou utile.

— Il est les deux. Plutôt utile. Il niche sur les grands bois, sur les rochers, se nourrit d'insectes, de grenouilles, de serpents, de rats, de campagnols... et de **pigeons voyageurs.**

— Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette prise, ajouta le Professeur, c'est — outre sa taille — d'avoir découvert cet oiseau en pleine ville.

C'est tellement sot une buse !

F.

M. DESPICHT et un de ses amis nous présentent la buse capturée

QUEL DRAME S'EST DÉROULÉ DANS L'AUTO TROUVÉE DANS LE BOIS DE VINCENNES ?

On suppose que la victime a été égorgée à coups de rasoir par des malfaiteurs qui avaient volé la voiture

On donne les détails suivants sur la triple découverte tragique et mystérieuse de vêtements ensanglantés et à demi-consumés, sur la route de Triel à Poissy, d'une auto écrasée contre un arbre et aux coussins maculés de sang dans le bois de Vincennes et enfin d'un coussin taché de sang de l'auto abandonnée à Vincennes entre Mantes et Magny-en-Vexin.

UNE TRAINÉE DE GOUTTELETTES DE SANG...

Jeudi, à 13 heures, M. Jean Petit, poseur de lignes télégraphiques aux P.T.T., passait près du groupe de petites fermes voisines des bassins de vidage de la Ville de Paris, lorsqu'il aperçut sur le côté de la route, dans l'herbe, un gros tas de cendres mêlées à des débris gluants d'étoffe. En y regardant de plus près, il s'aperçut que ce qui pouvait passer pour une sorte de cambouis, était en réalité du sang brûlé.

Son hypothèse allait être confirmée. Une traînée de gouttelettes le conduisit à 1.500 mètres plus loin au lieu dit « Carrières-de-Poissy », où il aperçut, sur l'autre côté de la route un second amas de vêtements en loques, nettement ensanglantés : ceux-là, et à quelque distance, deux bidons d'essence.

UN JEUNE HOMME ÉLÉGANT...

M. Petit alla prévenir les gendarmes de Poissy. Ces derniers se rendirent sur les lieux et en faisant l'inventaire de tous les vêtements, ils découvrirent une cravate qui avait été tranchée net à son tour de cou et tellement imbibée de sang que le feu n'avait pas eu de prise sur elle.

Plus loin, on découvrit une chaussure Richelieu pour le pied gauche. En dépit de leur piteux état, tous les vêtements dénotaient une certaine élégance.

Dès le soir, le capitaine de gendarmerie Henry, put recueillir quelques témoignages. Ce fut d'abord celui de deux employés municipaux qui eurent leur attention attirée, vers 20 h. 45, comme ils guettaient l'arrivée de la relève de la nuit, par les flammes qui couraient le long de la route. L'enquête a établi que les deux bidons d'essence avaient été achetés à Triel, mercredi soir, par un jeune homme imberbe, élégant, coiffé d'un chapeau mou.

D'autre part, la voiture découverte dans le bois de Vincennes est une conduite intérieure noire à châssis surbaissé, de marque très connue et de série toute récente. L'un des fauteuils, celui placé à droite du poste de conducteur, avait été retiré et manquait. De nombreuses traces de sang maculaient la peluche beige et le fond de la voiture. Du côté droit, derrière le siège manquant, une large flaque couvrait le tapis caoutchouté. Un certain nombre d'empreintes laissées sur les glaces et les poignées des portières ont été relevées.

De plus, sous les banquettes, on découvrit plusieurs objets susceptibles d'orienter les enquêteurs dans leur tâche.

On découvrit ensuite deux morceaux de vêtements irrégulièrement découpés et arrêtés de telle manière qu'ils proviennent vraisemblablement du rembourrage d'épaule d'un veston d'homme. Toutes ces fournitures paraissent être de très bonne qualité et sont assemblées avec soin. Ces deux morceaux de tissus ont visiblement été découpés à coups de rasoir. Ils laissent supposer aux enquêteurs que la victime a été égorgée de plusieurs coups de rasoir et qu'en s'acharnant sur elle, ses assassins ont détaché deux morceaux de son vêtement ou bien encore que les criminels durent découper les habits du mort pour le déshabiller.

L'enquête s'est poursuivie très activement vendredi matin.

LE PROPRIÉTAIRE DE L'AUTO A ÉTÉ RETROUVÉ

M. Guillaume, commissaire divisionnaire à la police judiciaire, accompagné de M. Massue, son secrétaire, et des inspecteurs qui, dès jeudi soir, avaient procédé aux premières constatations s'est rendu au commissariat de Picpus, puis de là « Vincennes. Dans cette localité, il a procédé à différentes constatations auprès de l'automobile.

D'autre part, des recherches très actives ont été faites, tant à l'usine qui a construit la voiture que dans les services spéciaux de la préfecture de police, afin de découvrir le véritable propriétaire de la voiture.

Les vérifications viennent de permettre de retrouver le propriétaire de l'automobile. Cette voiture avait été dérobée lundi dernier, alors qu'elle stationnait boulevard Malesherbes. Elle appartient à M. Gollict, entrepreneur, 64, rue Danton, à Courbevoie. Le vol avait été immédiatement signalé au commissariat de police de la rue d'Anjou : la voiture avait parcouru environ 400 kilomètres depuis le vol.

UN CADAVRE JETÉ DANS LA SEINE ?

La gendarmerie de Poissy a reçu un coup de téléphone d'une personne qui habite non loin du pont suspendu de Triel. Cette personne a déclaré qu'elle avait aperçu mercredi soir, de automobilistes arrêtés sur le pont, et qui se débarrassaient d'un lourd paquet dans la Seine. Les gendarmes sont allés interroger cette personne. On se demande si les automobilistes aperçus mercredi soir n'étaient pas en train de jeter un cadavre dans la Seine.

UN BILLET DE MILLE FRANCS TACHÉ DE SANG REMIS A UN GARAGISTE

A mesure que l'enquête s'avance sur l'énigme sanglante du bois de Vincennes et de la route Nationale 12, des témoignages nouveaux sont portés à la connaissance de la police, c'est ainsi qu'un garagiste de la rue Sadi-Carnot, de Nanterre, M. Georgere, a signalé à la fin de la matinée, que vers minuit, dans la nuit de mercredi à jeudi, il avait reçu en paiement d'essence, un billet de banque de 1.000 francs taché de sang, le billet aurait été remis au garagiste par un conducteur d'automobile dont le signalement correspond à celui de l'automobiliste aperçu à Triel.

HUIT AGITATEURS BIRMANS ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS

De Rangoon : Huit des agitateurs birmans, y compris le chef Saya, ont été exécutés. Sept autres condamnés à mort subiront le même sort dimanche et lundi, dans la prison de Tharrawaddy.